

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le lundi 1^{er} décembre 2014 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. Benoist MOREAU, Président.

Présents : M. CHARPENTIER Patrick, M DURAND Guillaume, M AME Serge, M MOREAU Benoist, M. DEL PESO David, Mme ARNOULT Valérie, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, Mme LE TALLEC Marie.

Absents : M ROZAIRE Pascal (suppléante Mme ARNOULT Valérie), Mme AUBERT Laetitia.

Secrétaire de séance : Mme LETALLEC Marie

Le conseil Syndical,

- Autorise le Président à demander la subvention auprès du Fond National de prévention de la CNRACL prévue pour l'élaboration du Document Unique.
- Décide de mettre fin aux Temps d'Activités Ludiques (T.A.L.) à partir du 5 janvier 2015 du fait d'un temps trop court pour mettre en place des activités de qualités. Le S.I.R.P. ne dispose pas de locaux suffisants. Ce temps est déstabilisant pour les enfants et crée une tension supplémentaire entraînant de faits de violences. Les nouveaux horaires seront donc :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 - 9h00-12h00 (classe)
 - 12h00-13h30 (pause méridienne)
 - 13h30-15h45 (classe)
 - 16h00 (départ des cars)
 - Le mercredi : 9h00-12h00
- Décide de ne pas rattacher le budget de la Régie de Transport au budget principal du S.I.R.P. considérant, pour l'instant, qu'il est toujours intéressant d'avoir un car en régie pour les sorties scolaires et les déplacements à la piscine et que ce budget oblige à faire des réserves pour le renouvellement du matériel.
- Procède aux délibérations modificatives suivantes :
 - Pour le budget du S.I.R.P. :
 - Afin de provisionner les dépenses de capital d'emprunt
 - Compte 2181 : - 16.05€
 - Compte 1641 : +16.05€
 - Afin de provisionner les charges générales et les dépenses de personnel :
 - Compte 6541 : - 1800€
 - Compte 62878 : + 1000€
 - Compte 6218 : +800 €
 - Pour le budget de la Régie de Transport :
 - Afin de permettre la reprise de la subvention du car scolaire cédé en 2013 :
 - Compte 1391 : - 2800€ - Compte 1068 : + 2800 €
 - Compte 131 : - 2800 € - Compte 1391 : + 2800 €
- La commune du Gault St Denis ayant reçu la totalité de l'acompte du fond d'amorçage et recevra le solde, le Conseil accepte le reversement de ce fond de la part de la commune du Gault.
- Décide, afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2015, d'autoriser le Président à mandater les dites dépenses dans le quart des crédits ouverts en 2014 pour les budgets du S.I.R.P. et de la Régie de Transport.
- Décide du règlement du Fond de péréquation 2014 afin que chaque commune puisse le joindre à sa demande.

Le Président,
Benoist MOREAU.